



Courriel envoyé le 15/03/2020

Monsieur le Directeur,

Nous faisons suite à notre courriel du 12 mars 2020 pour lequel vous n'avez pas de réponse. Nous déplorons ne pas être suffisants associés, alors que nous sommes confrontés à de nombreuses questions des agents.

Cette fois, nous réitérons pour vous alerter que nous recevons actuellement de nombreux appels téléphoniques d'agents dans une réelle angoisse au sujet de la garde de leurs enfants.

Nous partageons, comme l'ensemble des agents du GHBS, votre volonté du maintien de la continuité et de devoir et ainsi répondre au défi de la crise sanitaire actuellement.

Dans votre note d'information, vous avez fait référence à l'accueil de 10 enfants des écoles dont la présence des parents au travail est essentielle. Certains que cela ne relève pas de votre compétence, mais nous tenons à vous informer que les écoles ne sont pas elle-même informées et ni même organisées pour le moment.

Également, vous avez mis un dispositif en place trois permanences téléphoniques dont deux mise en contact avec le service social pour orienter et apporter des solutions de garde d'enfant aux agents qui prévoit notamment :

1. La mise en relation avec des étudiants et des retraités de l'établissement volontaires pour garder les enfants des professionnels à domicile. Frais afférents au coût sont pris en charge par l'établissement.
2. La prise en charge des contrats de garde conclus directement par des professionnels dans la limite de 10 euros/heures.

Bien que les initiatives puissent être saluées, nous faisons face à une réalité où ce dispositif n'est pas adapté à l'ensemble des professionnels :

1. La difficulté de faire garde ses enfants par des inconnues chez soi ne peut convenir à tous. L'appel aux étudiants qui ont été regroupés pendant des jours dans les salles et amphi est propice à une contamination au COVID-19.

Également, la sécurité des enfants des professionnels, notamment sur la compétence et la question assurantielle des personnes intervenant auprès des enfants n'est pas à négliger. Il peut être entendable de faire appel à du baby sitting pour une soirée, mais là nous parlons des journées voire des semaines cela est tout autre chose. Il n'est pas concevable que laisser les soignant.es avec une telle charge psychologique en plus de la crise que nous traversons.

La prise en charge financière des contrats de garde par des professionnels. Il serait méconnaître les difficultés en temps normal, des agents hospitaliers à trouver une assistante maternelle qui accepterait les horaires atypique, changement d'heure fréquent... Le problème est amplifié pour les couples travaillant à l'hôpital.

En cette période de crise de sanitaire, la difficulté pourra s'accroître avec la peur de garder des enfants d'une population de soignants exposés au COVID-19.

En conclusion, comme déjà évoqué, ce dispositif même s'il était accepté par tous ne suffirait pas à répondre à l'ensemble des demandes.

De plus, les retours des contacts téléphoniques avec la permanence ne sont pas de nature à rassurer. Selon les retours, les agents justifiant légitimement, le fait de ne pas accepter ce dispositif serait d'une manière rhétorique remise en cause de leurs consciences professionnelles et ne seront considérés en absence injustifiée. Si de telles consignes de ce genre

s'avéraient exactes, cela serait pour nous totalement inacceptable. Dans ce contexte, il serait plus prudent de ne pas tirer sur une corde déjà fragile. Par conséquent, Nous vous demandons des réponses à ce sujet.

Nous vous demandons (non exhaustif) :

- • L'application des congés exceptionnelles rémunérés d'une manière générale pour les femmes et hommes professionnels hospitaliers seuls avec un/des enfants, à un des parents en couples travaillant à l'hôpital. Pour les autres au cas par cas.
- • Des mesures de protections ou confinement à domicile (avec le maintien de salaire) en lien avec la médecine du travail des agents ayant des pathologies chroniques ou autres susceptibles d'être à risques au COVID-19.
- • En plus complément des mesures prises en interne, nous demandons un dispositif de dépistage quotidien en amont du COVID-19 à tous les professionnels étant en contact avec des personnes fragilisées à risques.
- • De réunir le CHSCT commun en comité restreint autant que cela s'avèrerait nécessaire.
- • Les protocoles de l'application dans notre établissement du plan blanc et bleu.
- • L'application facilitée de mesures sociales telles que l'octroi des CESU CGOS aux agents concernés, de l'acheminement des repas gratuits aux professionnels dans les unités pour limiter l'accès aux selfs du GHBS lieu pouvant être à risque.

L'établissement devra clairement anticiper que les soignants puissent être contaminés. Au-delà de la médiatisation pour la promotion des baby sitting, nous insistons :

- • Un appel d'urgence aux recrutements massifs de professionnels pour renforcer les équipes plus fortement mobilisées.
- • L'annulation du non-renouvellement de contrats des agents contractuels.
- • le report des activités de soins non urgentes dans l'ensemble du GHBS dont la clinique du Ter (accueil de jour, consultations...) ainsi déployer les personnels ayant les compétences requises là où cela s'avère utile. Si cela n'est pas encore effectif.

Monsieur le Directeur, croyez à notre volonté de conjuguer continuité de soins, sécurité et mesures sociales.

En temps de crise et de doutes, quel que soit nos divergences, il est plus que jamais nécessaire de dialoguer, de communiquer et de faire confiance aussi aux organisations syndicales pour le bien de tous.

Cordialement

Ludovic Bénabès

Pour la coordination des syndicats CGT du GHBS